

**Information sur les élections des représentants de parents d'élèves
au Conseil d'Administration de l'établissement**

Les élections des représentants auront à compter du 03 octobre 2022 (fin le 07 octobre 2021 à 14h).

Chaque parent d'un enfant quelle que soit sa situation matrimoniale, **est électeur, et éligible** à ces élections (sauf certains cas d'inéligibilité).

Le scrutin est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidat, et au plus, 14 (7 sièges à pourvoir plus les suppléants). **Elles peuvent être présentées par une association affiliée à une fédération ou une union nationale de représentants de parents d'élèves (FCPE, PEEP, UNAAPE), par une association locale de parents d'élèves (déclarée en préfecture sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901) et également des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association.**

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il est informé des projets pédagogiques, etc.

Les délégués des parents aux conseils de classe sont proposés par les responsables des listes de candidats qui ont obtenu des voix lors des élections, et ils sont désignés par le chef d'établissement proportionnellement au nombre de voix obtenu.

Les parents qui souhaitent être candidats aux élections sont priés de se faire connaître rapidement auprès du chef d'établissement.
Ce.0771173g@ac-creteil.fr / tel : 01 60 25 10 10

En vue de recenser les candidatures aux postes de parents d'élèves élus, un point d'information animé par les représentants des parents de l'année passée sera mis en place au collège **le jeudi 15 septembre 2022**, en parallèle des réunions avec les professeurs.

CALENDRIER PREVISIONNEL des ÉLECTIONS

Evénements	Consignes	Dates limites :
Rentrée scolaire	01 septembre 2022	
Constitution de la liste électorale = liste d'émargement du scrutin	20 jours avant les élections	16 septembre 2022 minuit
Dépôt des listes et des déclarations de candidature de parents	10 jours avant les élections	26 septembre 2022 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	8 jours francs avant l'ouverture du scrutin	28 septembre 2022 minuit
Remise des bulletins de vote au chef d'établissement	Pour la mise sous pli	28 septembre 2022
Distribution aux 2 parents du matériel de vote	6 jours avant la date des élections	30 septembre 2022 minuit
Elections des parents d'élèves	Bureau ouvert (minimum de 4 heures consécutives)	Du lundi 03 au vendredi 07 octobre 2022 à 14h

Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations en vous connectant au site du collège www.henri4meaux.fr

F. YAMAJAKO
Principal

